N°Feuillet

20260428-9

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le 28 avril 2026 à 18h30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Président du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 22 avril 2026
Nombre de présents	14	
Nombre de pouvoirs	2	Date de la publication : 05 mai 2026
Suffrages exprimés	16	

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Julien DUBOIS, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Aline DUZERT, Mme Martine LALANNE, Mme Marylène HENAULT, M. Patrice BOUCAU, M. Sofiane CAZAUBON, M. Michel BONAMY, M. José PEREZ, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Didier VIAUD, M. Benoît LAMIABLE, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Véronique DINCLAUX

ABSENTS ET EXCUSÉS :
Mme Gisèle CAMIADE, Mme Laurence DELPY, Mme Michèle CASTIGLIA

POUVOIRS :
Mme Gisèle CAMIADE à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
Mme Michèle CASTIGLIA à M. Julien DUBOIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Convention avec le Conseil départemental des Landes - subvention de soutien en faveur de la Petite Enfance dans le cadre de la politique de la Ville - mixité sociale - année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles.
Vu la convention avec le Conseil Départemental des Landes portant sur la politique de la ville et présentée en pièce jointe.

Considérant l'intérêt de bénéficier de l'intervention d'une psychologue au sein des établissements d'accueil du jeune enfant gérés par le CCAS.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS JULIEN, PRÉSIDENT DU CCAS, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 16 VOIX POUR,

Article 1 : approuve le projet de convention avec le Conseil départemental des Landes joint en annexe,

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

VILLE DE DAX
REGIA SEMPER
Centre Communal d'Action Sociale

Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20260428-20260428-9-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026